LOI N°004-2011/AN PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES STATUTS DE L'AGENCE INTERNATIONALE POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES (IRENA), SIGNÉS À BONN, EN REPUBLIQUE FÉDERALE D'ALLEMAGNE, LE 26 JANVIER 2009. JO N)46 DU 17 NOVEMBRE 2011

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 16 mai 2011

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier les Statuts de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), signés à BONN, en République fédérale d'Allemagne, le 26 janvier 2009.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 16 mai 2011.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,

le Premier Vice-président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Tiémoko KONATE